

FFTT

Directives techniques nationales 2013-2016

Préambule

Les directives techniques nationales ont vocation à mobiliser l'ensemble des acteurs du tennis de table français sur les mêmes objectifs. Elles permettent d'orienter les différents programmes et de prioriser les actions en prenant en compte les attentes de la fédération, les attentes territoriales, et celles des pratiquants.

Les présentes directives techniques nationales s'appuient :

- D'une part sur les axes généraux du programme sport tels qu'ils sont retranscrits dans la convention d'objectifs pluri annuelle passée entre le ministère chargé des sports et la fédération,
- D'autre part sur les objectifs définis par la FFTT dans le projet fédéral.

Ces objectifs s'articulent autour de trois axes :

LA DYNAMIQUE DU DEVELOPPEMENT, une priorité du projet fédéral avec la volonté d'aider nos clubs à mieux se structurer et à être toujours plus performants pour accueillir et fidéliser les pratiquants. Avec également le souhait de développer et de diversifier nos offres de pratique plus spécialement vers des publics particuliers traditionnellement éloignés de la pratique sportive et de nos structures traditionnelles.

LA DYNAMIQUE DE LA PERFORMANCE, avec en ligne de mire la réussite aux Jeux de RIO de JANEIRO de 2016, mais également la préparation de ceux de 2020 et de 2024. Cette recherche de la performance comprendra un programme spécifique pour renforcer la détection et le haut niveau féminin. La recherche de la performance devra se faire dans le respect de la santé des sportifs.

LA DYNAMIQUE DE LA FORMATION ET DE L'EMPLOI : avec la volonté d'augmenter les compétences d'encadrement à tous les niveaux afin de répondre aux besoins d'encadrement techniques des structures promouvant le tennis de table, aussi bien en termes d'animateurs, de développeurs que d'entraîneurs. Une attention toute particulière sera apportée à l'emploi au travers des dispositifs aidés par l'Etat, mais aussi à la reconversion professionnelle des pongistes de haut niveau.

Ces directives techniques doivent fédérer les projets techniques tout en respectant les particularités de chaque acteur et de toutes les structures composant la fédération. Celles-ci composées par les clubs, les comités départementaux et les ligues doivent être dans des relations dynamiques d'échanges pour mettre en place du lien, des projets et des actions complémentaires et éventuellement mutualisées. Elles doivent également se situer dans des dynamiques d'initiatives et d'autorégulations.

LA DYNAMIQUE DU DEVELOPPEMENT : le tennis de table pour le plus grand nombre

Les objectifs

- Augmenter le nombre de licenciés et de pratiquants
- Développer les offres de pratiques et diversifier les publics

Les actions

Les actions retenues sont nombreuses et orientées tout à la fois vers les clubs, vers les comités départementaux, vers les ligues mais aussi vers des publics dont l'activité moins organisée se pratique hors structures fédérales.

- Accompagner les clubs, comités, ligues dans leur structuration au travers de projets régionaux conventionnés,
- Identifier et susciter la création de nouveaux sites de pratique, plus particulièrement des sites de pratique libre,
- Renforcer le développement du tennis de table dans le milieu scolaire,
- Diversifier les offres de pratiques et d'animations,
- Développer les offres de compétitions pour tous,
- Favoriser l'accès à tous les publics et plus spécialement les publics cibles : les féminines, les séniors, les personnes en situation de handicap,
- Renforcer l'engagement du monde du tennis de table dans une démarche de développement durable.

LA DYNAMIQUE DE LA PERFORMANCE, performance et formation

Les objectifs

- Réussir l'olympiade 2016: pour les masculins en senior, revenir sur les podiums européens qualifier une équipe aux Jeux Olympiques, pour les féminines se rapprocher des meilleures équipes européennes,
- Préparer l'avenir et la relève (2020-2024) : obtenir des médailles à chaque Championnat d'Europe Jeune et au championnat du monde junior,
- Reconstituer un haut niveau féminin plus performant à tous les niveaux
- Intégrer d'anciens sportifs de haut niveau formés dans les encadrements

Les actions

- Préparer les équipes de France aux grandes échéances mondiales et olympique en concevant un programme de préparation prioritaire pour les sportifs identifiés,
- Accompagner les sportifs dans leur réussite vers le haut niveau. Aider à organiser au mieux leur vie personnelle autour de ce projet,
- Mettre en place une stratégie innovante sur le tennis de table féminin,
- Renforcer et optimiser le Parcours d'Excellence Sportive et le fonctionnement des Pôles France et Espoirs,
- Poursuivre et renforcer le programme de détection.

LA DYNAMIQUE DE LA FORMATION ET DE L'EMPLOI, la formation pour un emploi pour la vie

Les objectifs

- Accompagner le développement de l'emploi,
- Coordonner et participer à la formation des entraîneurs, des techniciens,
- Favoriser la professionnalisation de l'encadrement à tous les niveaux.

Les actions

Cette mission doit être une préoccupation constante des techniciens. La formation d'animateurs, d'éducateurs doit être renforcée, mais la formation d'entraîneurs, de techniciens orientés vers l'accès à la compétition de haut niveau doit être renforcée et être un axe fort de cette période.

- Optimisation de la filière de formation fédérale,
- Aide à la création d'emploi,
- Mise en place d'une formation d'entraîneurs vers le haut niveau,
- Coordination des formations d'État et suivi des cadres professionnels,
- Redynamiser les modalités pédagogiques des formations, plus particulièrement celles à distance.

Les actions particulières dans le champ technique

Tennis de table et territoires

Objectifs :

Accompagner le développement du Tennis de Table dans les territoires

Les actions :

- Conception des projets territoriaux en cohérence avec le projet fédéral et en associant tous les acteurs : comités départementaux, clubs, mise en œuvre et évaluation. Ceux-ci doivent bien identifier les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs visés,
- La mise en place d'équipes techniques régionales permettant la mise en œuvre et le suivi de ces plans de ces projets territoriaux,
- Recensement des équipements et création de plans régionaux d'équipement.

La prévention par le tennis de table et la protection de la santé des pongistes, éthique sportive,

Objectifs :

Préserver la santé des compétiteurs, quelque soit leur âge et leur niveau de pratique, préserver l'éthique des compétitions

Les actions :

- Le suivi médical réglementaire,
- Les actions d'information sur l'hygiène de vie,
- Les actions d'information sur les conduites dopantes et le dopage,
- Les actions d'informations sur les paris sportifs, les jeux en ligne.

Les Directives Techniques Nationales constituent un fil rouge pour tous les acteurs qui oeuvrent au service de chaque ligue, chaque comité départemental et chaque club. Ce document peut constituer un outil complémentaire à la réflexion menée au quotidien par les cadres techniques et les élus.

Dans ce cadre, il me semble fondamental de prendre en considération l'expérience, l'engagement et les compétences de tous pour répondre au mieux aux attentes et aux besoins. Chaque région, chaque département, chaque club sont singuliers et la connaissance de leur environnement est un atout majeur pour créer, développer, animer, entraîner au regard des orientations fixées au travers des Directives Techniques Nationales.

Ainsi, dans cette mission de cadre technique d'Etat mais aussi de droit privé, il s'agit avant tout d'être un acteur engagé au service de notre Ministère de Tutelle, du tennis de table et de tous ses pratiquants. La complémentarité, la transversalité, la mutualisation des compétences et le respect des engagements de chaque acteur est un axe fort dans notre vision du management au service du tennis de table. Ainsi, chacun, au regard de ses compétences, de son engagement et quelle que soit la mission et le lieu où il agit, est un acteur essentiel du projet fédéral.

Les présentes directives techniques nationales seront portées à la connaissance de l'ensemble des acteurs techniques conformément au texte du décret n°2005-1718 du 28 décembre 2005 qui fonde leur légitimité.

Le directeur technique national

P. Berrest